

publique sont exclus, tout comme les stations-service, les garages et les ateliers de réparation, qui relèvent du commerce de détail.

### 17.2.1 Hébergement touristique

Le tableau 17.12 résume les statistiques concernant les principaux genres de services d'hébergement, sur une période de cinq ans, soit de 1980 à 1984. L'hébergement a rapporté en 1984 des recettes totales de \$5.8 milliards, soit une augmentation de 26.6 % par rapport à 1980. De ce montant, \$4.7 milliards ou 82.1 %, en 1984, provenaient des hôtels, \$599.2 millions (10.4 %), des motels et le reste, soit \$432.5 millions (7.5 %), des maisons et cabines pour touristes, des pourvoyeurs de chasse et pêche et des terrains de camping pour tentes et roulottes. Les recettes totales englobent des postes comme la location de chambres et la vente d'aliments, de boissons alcooliques, de marchandises et d'autres services fournis par les entreprises d'hébergement touristique, par exemple le téléphone, les services de valet de chambre, la blanchisserie et le stationnement. Le tableau 17.13 fournit une autre ventilation des données sur l'hébergement touristique selon la province.

### 17.2.2 Industrie des aliments et boissons

En janvier 1980, une enquête-échantillon de l'industrie des aliments et boissons a été menée pour la première fois par Statistique Canada, afin de produire des estimations mensuelles des recettes pour les cinq types d'entreprise suivants: restaurants avec ou sans permis d'alcool, comptoirs d'aliments à emporter, traiteurs et tavernes.

Les recettes des restaurants, des traiteurs et des tavernes ont atteint près de \$11.8 milliards en 1985, soit une hausse de 9.0 % par rapport à l'estimation pour 1984 (\$10.8 milliards). Sur ce montant total de 1985, \$5.3 milliards provenaient des restaurants avec permis d'alcool; \$3.3 milliards, des restaurants sans permis d'alcool; \$1.4 milliard, des comptoirs d'aliments à emporter; \$897.5 millions, des traiteurs et \$882.7 millions, des tavernes.

### 17.2.3 Services informatiques

En 1984, il existait 2,209 sociétés de services informatiques qui ont déclaré des recettes d'exploitation totales avoisinant \$2.9 milliards. De ce nombre, 2,109 fournissaient des services informatiques à titre d'activité principale et ont réalisé des recettes d'exploitation supérieures à \$1.7 milliard (58.6 %), tandis que 100 avaient pour activité principale la location de matériel informatique et ont enregistré des recettes d'exploitation supérieures à \$1.2 milliard

(41.4 %). Le tableau 17.23 résume la croissance, sur une période de quatre ans, des sociétés dont l'activité principale était la prestation de services informatiques.

## 17.3 Commerce de gros

Les grossistes ont pour activité principale l'achat de marchandises en vue de les revendre à des détaillants, industries, commerçants, institutions, professionnels, exploitants agricoles, exportateurs ou autres grossistes. Ils peuvent aussi servir d'intermédiaires dans ces opérations. Les entreprises qui ont plusieurs activités, par exemple vente en gros et vente au détail ou vente en gros et fabrication, sont considérées comme étant essentiellement des entreprises de gros si la plus grande part de leur marge brute (différence entre le montant total des ventes et le prix de revient des produits vendus) est attribuable au commerce de gros.

La statistique du commerce de gros mesure le volume d'affaires global de toutes les entreprises de gros en activité au pays, qu'il s'agisse d'entreprises canadiennes ou de filiales de sociétés étrangères, et elle englobe les ventes intérieures et les ventes à l'exportation. Le volume d'affaires total calculé par Statistique Canada ne saurait correspondre de façon absolue à la valeur des biens acheminés par le secteur du commerce de gros, de l'économie, étant donné que des entreprises de gros vendent parfois à d'autres entreprises de gros, si bien que la valeur d'une même marchandise peut être comptée plus d'une fois.

Selon certaines caractéristiques communes, chaque établissement et point de vente de gros est classé dans l'une ou l'autre des deux principales catégories d'exploitation mentionnées ci-dessous.

**Les grossistes**, dont l'activité principale est l'achat et la vente de marchandises à leur propre compte. Cette catégorie comprend les expéditeurs directs de l'usine au détaillant ou à un utilisateur industriel, les exportateurs, les importateurs, les maisons de vente en gros par correspondance, les concessionnaires d'étalages et les distributeurs-grossistes de marchandises diverses.

**Les agents et courtiers**, dont l'activité principale est l'achat et la vente de produits appartenant à d'autres, moyennant commission. Il peut s'agir d'une société de vente aux enchères, d'un négociant travaillant à commission, d'un agent ou courtier d'importation, d'un agent ou courtier d'exportation, d'un représentant de manufacturiers, d'un agent d'approvisionnement, d'un acheteur à demeure ou d'un agent de vente.